

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 06 avril 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 5

Date de la convocation : 31/03/2023

Date de publication : 12/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le six avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de **BEDOIN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Emmanuèle VALERIAN, Mme Dominique SOUMILLE, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Cécile PAULIN, M. Christophe CHAUMARD, Mme Michelle PERRIN.

Procurations : Mme Eliane BARNICAUD en faveur de Mme Emmanuèle VALERIAN, M.

Patrick EMOND en faveur de M. Patrick ROSSETTI, Mme Cécile PAULIN en faveur de M. Gilles BERNARD, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN en faveur de Mme Dominique SOUMILLE.

Secrétaire : Mme Carole PERRIN.

N° MA-DEL-2023-015**OBJET : ALSH "Les aventuriers du Ventoux" : ORGANISATION DE SEJOURS ETE 2023**

RAPPORTEUR: Mme Stéphanie CIPOLLA

L'accueil collectif à caractère éducatif de mineurs, « les Aventuriers du Ventoux », propose traditionnellement et dans le cadre de son projet pédagogique, durant les vacances scolaires d'été des séjours aux jeunes bédouinains.

Pour cette année, deux séjours pourraient être organisés :

- Du 10 au 14 juillet 2023 (5 jours/4 nuitées), pour les enfants âgés de 10 à 14 ans, dans les Alpes-de-Haute-Provence,
- Du 17 au 21 juillet 2023 (5 jours/4 nuitées), pour les enfants âgés de 6 à 9 ans, sur le territoire de la commune de Bédoin.

Ces séjours seraient maintenus sous réserve de l'inscription d'un minimum de 8 participants. La réservation prendra effet à réception du dossier complet par l'accueil de loisirs et du règlement de la totalité du séjour.

En cas d'annulation, le règlement versé par les familles lors de l'inscription sera remboursé.

Vu le budget de la commune,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'organisation par l'accueil collectif à caractère éducatif de mineurs, « les Aventuriers du Ventoux », de deux séjours pendant l'été 2023 et d'en fixer les tarifs comme suit :

Tarifs en fonction des quotients familiaux					
QUOTIENTS	QF 1 < ou = à 451€	QF 2 supérieur à 451€ et <650€	QF 3 de 650€ à 1500€	QF 4 : au-delà de 1500 €	COMMUNES EXTERIEURES
Séjour « Camping Lautaret » - Alpes-De-Haute-Provence	100€	180€	225€	270€	450€
Séjour Camping communal	50€	80€	100€	120€	200€

- D'approuver le principe du règlement par les familles de la totalité du séjour au moment de l'inscription, lequel sera remboursé en cas d'annulation du séjour,
- De dire que ces recettes seront encaissées par la régie du pôle Enfance-Jeunesse-Education.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : 12/4/2023
et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le : 13/4/2023

Le Maire, M. Alain CONSTANT



La Secrétaire de séance, Carole PERRIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.